

PHILOSOPHIE SOCIALE - PHI4047

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Guillaume Soucy
Local	W-5285
Téléphone	514-987-3000 poste 8550
Disponibilités	Mercredi, 16h00-17h00
Courriel	soucy.guillaume@uqam.ca

DESCRIPTION DE L'ANNUAIRE

Introduction à l'étude des problèmes philosophiques caractéristiques de la société civile. Le cours pourra porter, entre autres questions, sur la genèse du concept de société civile, sur la nature du lien social, sur l'organisation sociale et la division du travail, sur la place de la religion dans les sociétés modernes, sur la question de l'aliénation, de la soumission à l'autorité et du conformisme, sur la justice sociale, sur les rapports de genre, sur la gestion des risques, sur les discriminations, les luttes collectives et les revendications identitaires, etc. Ce cours «interdisciplinaire» est reconnu comme cours optionnel sous les deux sigles PHI4047 - Philosophie sociale et SOC4047 - Philosophie sociale, dans les deux baccalauréats en philosophie et en sociologie.

DESCRIPTION SPÉCIFIQUE DU COURS

Comme en atteste l'intérêt suscité par les ouvrages d'Axel Honneth (notamment *La Société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, 2008) ou de Franck Fischbach (*Manifeste pour une philosophie sociale*, 2009), la « philosophie sociale » manifeste depuis quelques années un renouveau incontestable. Mais que faut-il entendre exactement par « philosophie sociale »? En effet, cette expression un peu vague ne semble pas correspondre à l'un des domaines nettement définis de la réflexion philosophique que sont l'ontologie, l'esthétique ou la philosophie du langage. S'il faut comprendre « philosophie sociale » comme « philosophie de la société », ne doit-on pas craindre qu'elle se résume à n'être qu'un doublet appauvri des sciences sociales, une sorte d'improvisation libre et dilettante sur le thème de la société? S'il faut interpréter le « social » de « philosophie sociale » comme celui d'« assistante sociale » ou de « travail social », doit-on se résoudre à n'y voir qu'un

discours qui aurait certes le mérite de dénoncer les différents maux qui affligent les sociétés contemporaines mais qui, comme bien des discours, serait dépourvu de toute efficacité pratique? Pour échapper à ce dilemme, le cours se propose d'explorer la manière dont les dimensions sociales de certains phénomènes (comme la division du travail, le suicide, la foi religieuse, l'obéissance, le crime, la mode, ou la justice) peuvent constituer les objets d'une réflexion philosophique authentique qui s'articule autour d'une double interrogation, à la fois théorique (comment pouvons-nous connaître les phénomènes sociaux? quelles méthodes sont les plus appropriées pour nous éclairer sur leur nature et leurs lois?) et pratique (sommes-nous capables de modifier le cours de ces phénomènes sociaux? Si c'est le cas, quelles valeurs doivent nous guider dans nos tentatives de transformation du monde social?). C'est donc à la possibilité, à la nature et aux applications possibles de la connaissance du social que nous nous intéresserons dans ce cours.

Après une séance introductive, le cours s'organisera en fonction de quatre grandes thématiques : « Qu'est-ce que la société civile? », « La connaissance du social », « Expliquer l'inexplicable » et « Transformer la société ». Les séances 2 et 3 procéderont à une généalogie historique et intellectuelle de la notion de « société civile » et y situeront le développement caractéristique de la modernité qu'est la division du travail. Les séances 4 à 6 passeront en revue certaines approches classiquement mises en œuvre dans l'étude des phénomènes sociaux et en analyseront les aspects épistémologiques et éthiques (les actions des individus découlent-elles de motivations ou d'intentions personnelles ou de causes sociales plus profondes? Comment la foi religieuse en l'existence d'un autre monde peut-elle déterminer notre comportement ici-bas? Peut-on avoir recours à des procédures expérimentales pour expliquer les phénomènes sociaux et dans quelle mesure est-ce licite?). Les séances 7 à 10 étudieront en détail les explications avancées pour des phénomènes sociaux qui semblent, par leur caractère extrême ou leur complexité, excéder le cadre même d'une explication rationnelle (Quelles peuvent être les causes de la criminalité? Quels sont les liens entre religion et démocratie? Comment expliquer le phénomène social de la mode? Comment des comportements individuels apparemment rationnels finissent-ils par nuire au bien commun?). Les séances 11 à 13 s'intéresseront aux différentes façons de concevoir l'articulation de la théorie et de la pratique quand se trouve posée la question de l'intervention politique et sociale (Comment pousser les gens à prendre de bonnes décisions sans porter atteinte à leur autonomie? Que faire quand un pouvoir légitime refuse d'entendre les revendications de la population qui l'a élu? Doit-on intervenir pour encadrer les nouvelles instances de pouvoir non démocratiques?).

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux

De façon générale, ce cours :

- propose une initiation à la philosophie sociale ;
- fournit une introduction aux problématiques centrales en philosophie sociale ;
- contribue à préciser le rôle, les méthodes et les limites de la philosophie sociale ;
- permet de développer chez les étudiants et étudiantes les capacités argumentatives nécessaires pour décrire, analyser et prendre position sur certaines des thèses classiques et contemporaines de la philosophie sociale.

Objectifs spécifiques

Au terme de cet enseignement, les étudiants et étudiantes devront être capables :

- d'exposer de manière claire et informée un certain nombre des problèmes philosophiques soulevés par la connaissance du social (l'opposition entre individualisme et holisme, les différences entre explications structurelles et explications intentionnelles, la place et les limites de l'expérimentation en science sociale, etc.);
- d'illustrer de manière précise et à l'aide d'exemples concrets les formes que peut prendre cette connaissance du social;
- de se prononcer sur les différentes façons dont notre connaissance du social peut ou doit conditionner les transformations de la société.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours se déroulera sous forme de leçons magistrales, appuyées sur les lectures obligatoires. Chaque cours sera accompagné d'une présentation en PowerPoint détaillée. Chaque PowerPoint sera ensuite rendu disponible sur la plateforme Moodle après le cours. La participation – par des questions, des réflexions ou tout simplement par une écoute active – est fortement souhaitée et encouragée.

Il est requis que les étudiants et étudiantes effectuent les lectures obligatoires pour chaque séance (en général, un ou plusieurs chapitres d'une œuvre) dont les références précises sont indiquées dans le programme détaillé du cours. Un recueil regroupant toutes les lectures obligatoires sera disponible à la COOP de l'UQAM, en formats papier et électronique. Des lectures complémentaires seront aussi suggérées pour chaque séance.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation

L'évaluation de l'enseignement pourrait se baser sur:

1. **8 courts contrôles portant sur les lectures hebdomadaires** (réalisés à partir de la semaine 2 sur Moodle *avant le cours* ; 12 contrôles de lecture seront réalisables, les 8 meilleures notes seront retenues).
2. **Examen de mi-session en classe** (semaine 8) - (35% de la note finale - durée : 3 heures) : Examen sur table consistant en trois questions à développement. Les questions seront données en classe le jour de l'examen et portant sur la matière et les textes vus dans les cours 2 à 7 inclusivement. Les étudiant.e.s rédigeront leurs réponses de manière manuscrite dans un cahier d'examen qui leur sera fourni le jour de l'examen.

3. **Examen de fin de session en classe** (semaine 15) (35% de la note finale - durée : 3 heures) : Les consignes sont les mêmes que pour l'examen de mi-session. L'examen final portera sur la matière et les textes vus dans les cours 8 à 13 inclusivement.
- **Aucun outil électronique ne sera autorisé durant l'examen.** Les étudiants et étudiantes ne pourront pas disposer de leurs téléphones cellulaires, même à titre de montre et coupé de l'internet, pendant les épreuves. Les étudiants et étudiantes pourront se présenter à l'examen avec une page de notes comme aide-mémoire (= une feuille, recto uniquement). Cette page de notes devra être remise avec le carnet de réponses à la fin de l'examen. Aucun autre document papier ne sera autorisé durant l'examen. Les étudiants et étudiantes devront se présenter avec leur carte étudiante de l'UQAM lors de l'épreuve (ou une pièce d'identité avec photo) et signer leur nom sur une liste de présence au moment de la remise de l'examen complété avant de quitter la classe
 - Anonymisation des travaux : À la demande des associations étudiantes et sur les recommandations du Comité Équité, Diversité et Inclusion, l'anonymisation des copies sera proposée pour ce cours. **Pour l'anonymisation des examens : indiquez uniquement votre code MS sur la copie** (code inscrit sur la carte étudiante).
 - Un atelier préparatoire aux examens sera organisé au cours #7.
 - **Aucun retard ne sera toléré pour la remise des contrôles de lecture**, à moins d'un motif médical dûment justifié ou d'une entente préalable avec l'enseignant : il y a assez d'activités des deux types pour qu'advenant que l'étudiant ou l'étudiante en manque une, elle puisse être rattrapée sans difficulté.

La note finale résultera de la pondération suivante : 1) Contrôle des lectures, 30% (3,75% pour chaque contrôle de lecture) ; 2) explication de texte court, 30% ; 3) examen de fin de session, 40%.

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Contrôles de lecture	30 %	1 mars 2021
Examen de mi-session	30 %	23 mars 2021
Examen final	40 %	23 avril 2021

Critères de correction

Pour chaque évaluation, les critères de correction sont :

1. Compréhension des textes de référence : exactitude de l'identification des thèses, arguments et concepts dans les textes étudiés. (30%)
2. Sélection des éléments de discussion : pertinence et suffisance des éléments retenues. (30%)
3. Formulation : maîtrise de l'usage des catégories d'analyse, clarté et précision terminologique. (15%)
4. Organisation du texte: structure, enchaînement des raisonnements et cohérence. (15%)
5. Qualité de la langue. (10%)

Barème de notation

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 – 100	Excellent
A	4.0	85 – 89	
A-	3.7	80 – 84	
B+	3.3	77 – 79	Très bien
B	3.0	73 – 76	
B-	2.7	70 – 72	
C+	2.3	65 – 69	Bien
C	2.0	60 – 64	
C-	1.7	57 – 59	
D+	1.3	54 – 56	Passable
D	1.0	50 – 53	
E	0.0	moins de 50	Échec

Communication des résultats

Les résultats des évaluations seront affichés sur le portail étudiant : <https://monportail.uqam.ca/>

MATÉRIEL REQUIS

Matériel obligatoire :

Le plan de cours et les powerpoints seront disponibles sur la plateforme Moodle : <https://moodle.uqam.ca>

Un recueil regroupant toutes les lectures obligatoires sera disponible à la COOP de l'UQAM, en formats papier et électronique.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Par leur présence en classe au moment convenu par le professeur ou le chargé de cours, les étudiants et étudiantes deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, les étudiants et étudiantes assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres membres du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

[La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Date	Thème	Lectures obligatoires
Cours #1 (08/01/25)	Introduction : Qu'est-ce que la philosophie sociale ?	<i>Plan de cours PHI4047 (H25)</i>
Cours #2 (15/01/25)	Qu'est-ce que la société civile ? (I) Genèse et analyse d'une catégorie	P. Raynaud, « société civile »
Cours #3 (22/01/25)	Qu'est-ce que la société civile ? (II) Un travail humain	S. Weil, <i>La Condition ouvrière</i> S. Weil, <i>Réflexions sur les causes...</i>
Cours #4 (29/01/25)	La connaissance du social (I) : Le suicide, phénomène social ?	E. Durkheim, <i>Le Suicide</i>
Cours #5 (05/02/25)	La connaissance du social (II) : Éthique protestante et esprit du capitalisme	M. Weber, <i>L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme</i>
Cours #6 (12/02/25)	La connaissance du social (III) : La soumission à l'autorité.	S. Milgram, <i>Soumission à l'autorité</i> A. Somat & A. Cerclé, <i>Psychologie sociale</i>
Cours #7 (19/02/25)	Expliquer l'inexplicable (I) : Corrélations fallacieuses et causalités intrigantes	S. Levit & S. Dubner, <i>Freakonomics</i>
(26/02/25)	Examen de mi-session	
(05/03/2025)	Semaine de lecture	
Cours #8 (12/03/25)	Expliquer l'inexplicable (II) : Démocratie et religion	A. de Tocqueville, <i>De la démocratie en Amérique</i>
Cours #9 (19/03/25)	Expliquer l'inexplicable (III) : Victimes de la mode ? Entre conformisme et individualisme	G. Simmel, <i>Philosophie de la mode</i> E. Goblot, <i>La Barrière et le niveau</i> G. Lipovetsky, <i>L'Empire de l'éphémère</i>
Cours #10 (26/03/25)	Expliquer l'inexplicable (IV) : La tragédie des communs	G. Hardin, « La Tragédie des communs »
Cours #11 (30/03/23)	Transformer la société (I) : Nudger ou ne pas nudger ?	R. H. Thaler & C. Sunstein, <i>Nudge</i> S. Conly, <i>Contre l'autonomie</i>
Cours #12 (02/04/25)	Transformer la société (II) : La désobéissance civile	J. Rawls, <i>Théorie de la justice</i>
Cours #13 (09/04/25)	Transformer la société (III) : Panoptique numérique	M. Foucault, <i>Surveiller et punir</i>
(16/04/25)	Examen de fin de session	

Cours 1/ Introduction – Qu'est-ce la philosophie sociale ?

Lectures obligatoires :

- *Plan de cours PHI4047 Philosophie sociale* (Hiver 2023)

Lectures recommandées :

- *Cahiers philosophiques*, 2013/1, 132, n° thématique « Qu'est-ce que la philosophie sociale ? » ; disponible en ligne
- Franck Fischbach, *Manifeste pour une philosophie sociale*, Paris : La Découverte, 2009, Chap.3 : Les caractères de la philosophie sociale, p. 63-68, 71-72, 74-88, 91-93.
- Axel Honneth, « Les pathologies du social. Tradition et actualité de la philosophie sociale », in Axel Honneth, *La Société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, édition établie par O. Voirol, textes traduits de l'allemand par O. Voirol, P. Rusch & A. Dupeyrix, Paris : La Découverte, 2008, p. 39-62.

Cours 2/ Qu'est-ce que la société civile ? (I) Genèse et analyse d'une catégorie.

Lectures obligatoires :

- Philippe Raynaud, « société civile », in B. Cassin (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire des intraduisibles*, Paris : Le Robert & Seuil, 2004, p. 1191-1194.

Lectures recommandées :

- Laurent Bouvet, « Société civile », in Sylvie Mesure & Patrick Savidan, *Le Dictionnaire des sciences humaines*, Paris : PUF, 2006, p. 1097-10
- Catherine Colliot-Thélène, « État et société civile », in P. Raynaud & S. Rials (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, 3e édition complétée, Paris : PUF, 2003, p. 247-252.
- Claude Gautier, *L'Invention de la société civile. Lectures anglo-écossaises : Mandeville, Smith, Ferguson*, Paris : PUF, 1993.

Cours 3/ Qu'est-ce que la société civile ? (II) Un travail humain.

Lectures obligatoires :

- Simone Weil, *La Condition ouvrière*, présentation et notes par R. Chevanier, Paris : Gallimard, 2002, p. 51-54, 59-60, 64, 272-3, 284, 68, 305-8, 314-6, 321, 336-9.
- Simone Weil, *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, Paris : Gallimard, 1998, p. 76-88, 103-4, 107-11.

Lectures recommandées :

- Matthew B. Crawford, *Éloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, traduction par M. Saint Upéry, Paris : La Découverte, 2016.
- Robert Chevanier, *Simone Weil. Une philosophie du travail*, Paris : Cerf, 2001.
- Franck Fischbach et Emmanuel Renault (éd.), *Philosophie du travail. Activité, technicité, normativité*, Paris : Vrin, 2022.

- Franck Fischbach, Anne Merker, Pierre-Marie Morel et Emmanuel Renault (éd.), *Histoire philosophique du travail*, Paris : Vrin, 2022.

Cours 4/ La connaissance du social (I) Le suicide, phénomène social ?

Lectures obligatoires :

- Émile Durkheim, *Le Suicide* [1897], Paris : PUF, 2005, Introduction, Livre II, chap. I & II ; disponible en ligne

Lectures recommandées :

- Jean Baechler, *Les Suicides*, nouvelle édition augmentée, Paris : Hermann, 2009.
- Christian Baudelot & Roger Establet, *Durkheim et le suicide*, Paris : PUF, 1984.
- Maurice Halbwachs, *Les Causes du suicide*, préface de Serge Paugam, Paris : PUF, 2002.
- Wiktor Stoczkowski, *La Science sociale comme vision du monde. Émile Durkheim et le mirage du salut*, Paris : Gallimard, 2019, Chap. V

Cours 5/ La connaissance du social (II) Éthique protestante et esprit du capitalisme.

Lectures obligatoires :

- Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme, suivi d'autres essais*, édité, traduit et présenté par Jean-Pierre Gossein, Paris : Gallimard, 2003, p. 3-12, 20-29, 36-38, 97-107, 116-146, 195-216, 233-239, 243-246, & 249-254. 3-12, 20-29, 36-38, 88-91, 97-107, 116-46, 195-6, 199-216, 233-39, 243-6, & 249-54.

Lectures recommandées :

- Raymond Aron, *Les Étapes de la pensée sociologique*, Paris : Gallimard, 1967, « Max Weber », 497-583.
- Raymond Boudon, « L'Éthique protestante de Max Weber : le bilan de la discussion », in R. Boudon, *Études sur les sociologues classiques*, Paris : PUF, 1998, vol. I, 55-92.
- Catherine Colliot-Thélène, *La Sociologie de Max Weber*, Paris : La Découverte, 2006.
- Philippe Raynaud, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, Paris : PUF, 1996, 39-67.

Cours 6/ La connaissance du social (III) La soumission à l'autorité.

Lectures obligatoires :

- Stanley Milgram, *Soumission à l'autorité. Un point de vue expérimental*, 2e édition, traduction par Emy Molinié, Paris : Calmann-Lévy, 1979, Chap. I (17-22), X, & XI.
- Alain Cerclé & Alain Somat, *Manuel de psychologie sociale*, Paris : Dunod, 1999, Chapitre VI (L'influence sociale au sein des groupes), section 3 (L'obéissance), p. 146-156.

Lectures recommandées :

- Kwame Anthony Appiah, *Experiments in Ethics*, Cambridge : Harvard University Press, 2008, Chap. 2 (« The Case against Character »).
- Thomas Blass, *The Man who Shocked the World : The Life and Legacy of Stanley Milgram*, New York : Basic Books, 2004.

- Stanley Milgram, *Expérience sur l'obéissance et la désobéissance à l'autorité*, préface de Michel Terestchenko, postface de Mariane Fazzi ; traduit de l'anglais par Claire Richard, Paris : La Découverte – Zones, 2013.
- Gina Perry, *Behind the Shock Machine : the Untold Story of the Notorious Milgram Psychology Experiments*, New York : The Free Press, 2013.

Cours 7/ Expliquer l'inexplicable (I) Corrélations fallacieuses et causalités intrigantes.

Lectures obligatoires :

- Steven D. Levitt & Stephen J. Dubner, *Freakonomics*, édition revue et augmentée, traduit de l'anglais par Anatole Muchnik, Paris : Folio, 2011, Introduction (19-24) & Chap. 4.

Lectures recommandées :

- Normand Baillargeon, *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*, Montréal : Lux éditeur, 2006, Chap. 2.
- Darrell Huff & Irving Geiss, *How to Lie with Statistics*, New York : W.W. Norton, 1993.
- John Stuart Mill, *Système de logique, déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique* [1843], traduit par Louis Peisse, Bruxelles : Mardaga, 1988, Livre III, Chap. 8, 9 & 10.
- <http://freakonomics.com>

Cours 8/ Expliquer l'inexplicable (II) Démocratie et religion.

Lectures obligatoires :

- Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, préface d'André Jardin, Paris : Gallimard, 1986, Vol. 1 : Introduction, (p. 37-54) & 2ème partie, Chap. IX (p. 426-445) ; Vol. 2 : 1ère partie, Chap. V (p. 36-47) et VI (p. 48-9), & 2ème partie, Chap. XII-XV (p. 188-207) ; vol.1 et vol. 2 disponibles en ligne

Lectures recommandées :

- Agnès Antoine, *L'Impensé de la démocratie. Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris : Fayard, 2003.
- Agnès Antoine, « Démocratie et religion : le point de vue tocquevillien », *The Tocqueville Review*, 2006, XXVII, 2, p. 1-12.
- Raymond Aron, *Les Étapes de la pensée sociologique*, Paris : Gallimard, 1967, « Alexis de Tocqueville », p. 221-272.
- Pierre Manent, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris : Fayard, 1993, chap. VIII.

Cours 9/Expliquer l'inexplicable (III) La tragédie des communs.

Lectures obligatoires :

- Garrett Hardin, « La tragédie des communs », in G. Hardin, *La Tragédie des communs, suivi de « Extensions de la "Tragédie des communs" »*, traduction de L. Bury, édition établie par D. Bourg, Paris : Puf, 2018, p. 17-8, 19-29, 30-2, 37-40, 46-8, 51-2 & 53-4

Lectures recommandées :

- Pierre Dardot & Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris : La Découverte, 2014 ;
- Fabien Locher, « Les pâturages de la guerre froide. Garrett Hardin et la Tragédie des communs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013, 60:1, p. 7-36;
- Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs*, Bruxelles : De Boeck, 2010;
- Judith Rochfeld, Marie Cornu & Fabienne Orsi, *Dictionnaire des biens communs*, Paris : Puf, 2017.

Cours 10/Expliquer l'inexplicable (IV) Victimes de la mode ? Entre conformisme et individualisme.

Lectures obligatoires :

- Georg Simmel, *Philosophie de la mode*, traduction de A. Lochmann, Paris : Allia, 2013, p. 7, 9-13, & 22-6.
- Edmond Goblot, *La Barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris : Puf, 2010, p. 39-49.
- Gilles Lipovetsky, *L'Empire de l'éphémère. La mode et son destin dans les sociétés modernes*, Paris : Gallimard, 1987, p. 145-6, 150-1.

Lectures recommandées :

- Frédéric Godart, *Sociologie de la mode*, Paris : La Découverte, 2010.
- Frédéric Godart (éd.), *Penser la mode*, Paris : IFM & Éditions du regard, 2011.
- Benjamin Simmenauer & Émilie Hammen (éd.), *Les Grands textes de la mode*, Paris : IFM & Éditions du regard, 2017.
- Lars Svendsen, *Fashion. A Philosophy*, translated by J. Irons, London : Reaktion Books, 2006.

Cours 11/ Transformer la société (I) Nudger ou ne pas nudger ? Le paternalisme libertaire

Lectures obligatoires :

- Richard H. Thaler & Cass R. Sunstein, *Nudge. La méthode douce pour inspirer la bonne décision*, traduction de M.-F. Pavillet, Paris : Pocket, 2012, p. 17-35, 79-84, 85-91, 185-206, 369-73, 378-87 & 391-7.
- Sarah Conly, *Contre l'autonomie. La méthode forte pour inspirer la bonne décision*, traduction de Gérald Baril ; préface de Normand Baillargeon, Québec : Presses de l'Université Laval, 2014, p. 9-10, 33-43, 188-90 & 212-6.

Lectures recommandées :

- Adrien Barton, « Définition et éthique du paternalisme libertarien », *Implications philosophiques*, 2013, p. 31–56 ; [disponible en ligne](#).
- Malik Bozzo-Rey & Anne Brunon-Ernst (dir.), *Nudges et normativités. Généalogies, concepts et applications*, Paris : Hermann, 2018.
- Daniel Kahneman, *Système 1 / Système 2. Les deux vitesses de la pensée*, traduction par Raymond Clarinard, Paris : Flammarion, 2012.
- Cass R. Sunstein, *Why Nudge ? The Politics of Liberal Paternalism*, New Haven & London : Yale University Press, 2014.

Cours 12/ Transformer la société (II) La désobéissance civile.

Lectures obligatoires :

- John Rawls, *Théorie de la justice*, traduction par Catherine Audard, Paris : Seuil, 1997, Chap. 6., § 55-57 & 59, p. 403-17 & 422-31.

Lectures recommandées :

- Hannah Arendt, « La désobéissance civile », in Hannah Arendt, *Du Mensonge à la violence* [1969], traduction par Guy Durand, Paris : Calmann-Lévy, 1972, p. 53-104.
- Candice Delmas, *Le Devoir de résister. Apologie de la désobéissance invicible*, traduction par Raphaëlle Théry, Paris : Hermann, 2022.
- Albert Ogien & Sandra Laugier, *Pourquoi désobéir en démocratie?*, Paris : La Découverte, 2010.
- Henry D. Thoreau, « Résistance au gouvernement civil », in H. D. Thoreau *Résistance au gouvernement civil et autres textes*, introduction de Michel Granger ; traduction de Nicole Mallet, Marseille : Le Mot et le Reste, 2011, p. 19-47.

Cours 13/ Transformer et modeler la société (III) Panoptique numérique.

Lectures obligatoires :

- Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris: Gallimard, 1975, p. 228-243, du chapitre III.3, « Le panoptisme ».

Lectures recommandées :

- Brunon-Ernst, Anne, « Les métamorphoses panoptiques : de Foucault à Bentham », *Cahiers critiques de philosophie*, 2007/2 n°4, p. 61-71.
<https://doi.org/10.3917/ccp.004.0061>.
- Laval, Christian. « Ce Que Foucault a Appris de Bentham. » *Revue d'Études Benthamiennes*, 2011. [En ligne]
- Han, Byung-Chul, *L'expulsion de L'autre : Société, Perception et Communication Contemporaines*, Traduction par Olivier Mannoni. Paris: PUF, 2020.
- « Le panoptique, l'utopie carcérale devenue modèle de société », *Aujourd'hui l'histoire*, disponible [en ligne](#).

Q : Répondez-vous par courriel à des questions substantielles (sur la matière du cours) ?

R : En raison du nombre élevé d'étudiants et d'étudiantes dans le cours et pour faciliter la qualité pédagogique de nos échanges, je ne réponds *pas* aux questions substantielles par courriel. Il me fera plaisir de vous répondre en personne. Je vous invite à m'écrire un courriel pour fixer un rendez-vous.

Q : J'ai manqué un cours. Pouvez-vous me faire un résumé du matériel discuté en classe ?

R : Non. Familiarisez-vous avec les lectures obligatoires et les diapositives PowerPoint. Demandez les notes de cours à un ou une de vos collègues. Si après avoir fait tout cela, vous avez des questions substantielles, je serai disponible pour un rendez-vous.

Q : Mettez-vous à disposition vos diapositives PowerPoint ?

R : Oui, elles seront disponibles sur Moodle.

Q : J'ai des questions concernant la note de mon examen / je veux demander une révision de note. Qui dois-je contacter ?

R : Vos dissertations seront corrigées par des auxiliaires d'enseignement sous ma supervision. Ce sont elles et eux que vous devez contacter *en premier*, si vous avez des questions ou si vous voulez demander une révision de note. Si vous avez encore des questions suite à votre discussion, vous pouvez me contacter par courriel. Au cas où vous demandez une révision de note, sachez que je recorrigerai votre examen. Votre note pourrait donc soit augmenter, soit baisser, soit rester la même.

Compétences visées dans le cadre du BES Éthique et culture religieuse

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Sensibilisation
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Consolidation
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Sensibilisation

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

La Commission des études de l'UQAM recommande d'intégrer l'encart sur les infractions de nature académique, celui le harcèlement sexuel ainsi que celui sur l'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante ou un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcèlement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131